

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2552

19 septembre 2015

SOMMAIRE

Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l.	122467	Generaltour S.A.	122480
Agwe S.à r.l.	122450	Geomar S.à r.l.	122459
AIPP Asia Soparfi S.à r.l.	122496	Gilmour S.à r.l.	122452
A Tackle for the Future A.s.b.l.	122478	GIP Luxembourg S.A.	122488
Atelier de Creation Carole T. S.à r.l.	122465	Goldfield S.à r.l.	122455
Capula ESS Lux 2 S.à r.l.	122485	Goldman Sachs Private Equity Holdings Lu- xembourg S.à r.l.	122487
Catamaran S.à r.l.	122480	Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.	122456
Chantilly S.A.	122451	GP Worldwide S.à r.l.	122457
Cross Ocean EUR ESS I Lux 2 S.à r.l.	122485	Graffiti Marketing and Multimedia Holding S.A.	122455
Danubian Properties Luxembourg S.à r.l.	122472	Greening Partners International S.à r.l.	122454
Deutsche Oel & Gas S.A.	122452	Greenman AUTO S.A.	122454
Emresa International	122461	GT - Hottinger	122459
Etablissement Massen S.A.	122455	Guadelete Investments S.à r.l.	122456
Euro Publications	122455	Halloren International S.à r.l.	122450
Fair Partners S.à r.l. S.C.A.	122456	H.D.S. Distribution	122459
Fair Sponsors S.à r.l.	122456	Hickbros Sàrl	122459
Fehu S.A.	122450	H.I.G. Luxembourg Holdings 73 S.à r.l.	122456
Fidcoserv S.à r.l.	122454	Hydrinvest S.A.	122451
Financière de Gestions Internationales	122450	Immeo Finance Lux S.à r.l.	122489
Finanz Investor Holding A.G.	122454	LMB Business S.à r.l.	122469
Finanz Investor Holding A.G.	122472	Madinina S.A.	122451
Finanz Investor Holding A.G.	122458	M Group S.à r.l.	122457
Finanz Investor Holding A.G.	122458	PBFI Luxembourg Sàrl	122480
Finnhamn S.à r.l.	122457	Peter & Clark - Multilingual Communication	122478
First Investors Holding S.à r.l.	122488	Pil S.à r.l.	122490
Fondation Marcel Schmit-Eugénie Jungers- Yvonne Picard	122458	Plock S.à r.l.	122494
Foothill Financing S.à r.l.	122457	Private Equity Holdings Lux Sàrl	122487
François IV Lux S.à r.l.	122451	Republika Luxembourg Holdings S.à r.l.	122494
Galeria Juliacum Sàrl	122457	Salsa Retail Holding Debtco 2 S.à r.l.	122474
Gamma III S.C.A., Sicar	122455	Skiron S.à r.l.	122492
Gankar S.A., SPF	122460	Spiegler S.à r.l.	122454
Garfunkelux S.à r.l.	122496	Takko Fashion S.à r.l.	122476
Generali European Real Estate Investments S.A.	122453		

Financière de Gestions Internationales, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 35.860.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2015.
Référence de publication: 2015126174/10.
(150138604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Agwe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des trois cantons.
R.C.S. Luxembourg B 194.616.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2015.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire
Référence de publication: 2015128908/12.
(150140996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Fehu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 175.035.

—
Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 30 septembre 2015 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015149422/534/15.

Halloren International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 195.273.

—
Veuillez prendre note du changement de l'adresse des gérants suivant:

Monsieur Sinan SAR
5, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
Monsieur Frank PLETSCH
5, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 28 juillet 2015.
Pour Halloren International S.à r.l.
United International Management S.A.
Référence de publication: 2015126275/17.
(150137519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

François IV Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 175.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANCOIS IV LUX SARL

Référence de publication: 2015126186/10.

(150137387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Hydrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.552.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hydrinvest S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015126286/13.

(150137772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Chantilly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 175.039.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *30 septembre 2015* à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015149602/534/15.

Madinina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.457.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} juin 2015

L'assemblée décide à l'unanimité:

- de révoquer la société Fiducia General Services Expert Comptable SARL, 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B146534, de son mandat de commissaire avec effet au 1^{er} janvier 2013;
- de nommer en remplacement du commissaire révoqué, la société VP Services S.à r.l., 89A rue Pafebruch, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg B188982.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Services S.à r.l.

Référence de publication: 2015130868/16.

(150141327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Gilmour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126229/9.

(150138782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Deutsche Oel & Gas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.408.

Hiermit laden wir Sie herzlich zu der

JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft ein, die am 29. September 2015 um 11:00 Uhr in der Löwentorstraße 68 (Nicolay & Schartner), 70376 Stuttgart, Deutschland gehalten wird und deren Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Hörung der Berichte des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers (Jahresabschluss 2014)
2. Genehmigung des Jahresabschlusses 2014
3. Verwendung des Ergebnisses 2014
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers 2014
5. Wahl des Wirtschaftsprüfers 2015
6. Diverses

Um der größtmöglichen Zahl der in Deutschland ansässigen Aktionäre eine Teilnahme an dieser Hauptversammlung zu ermöglichen, hat der Verwaltungsrat gemäß den Statuten der Gesellschaft entschieden, diese Hauptversammlung der Gesellschaft ausnahmsweise in Deutschland an der obengenannten Adresse zu halten.

Gemäß den Statuten der Gesellschaft hat der Verwaltungsrat folgende Bedingungen festgelegt, welche die Aktionäre erfüllen müssen, um an den Generalversammlungen teilnehmen zu können.

Aus organisatorischen Gründen wird gebeten, die Teilnahme an der Hauptversammlung bis zum 22. September 2015 (24:00 Uhr) anzumelden (siehe hierzu unten).

Weitere Informationen und Dokumente für die Hauptversammlung werden am Sitz der Gesellschaft und auf der Internetseite www.deutsche-oel-gas.com/investor-relations/generalversammlung2015 zur Verfügung gestellt.

Teilnahmeberechtigung

Die Hauptversammlung besteht aus allen Aktionären unabhängig der gehaltenen Aktienanzahl und Klasse.

Jede Aktie gibt das Recht auf eine Stimme. Entscheidend für das Recht zur Teilnahme an der Hauptversammlung und Ausübung der Aktionärsrechte ist die Eintragung im Aktienregister der Gesellschaft am Tag der Hauptversammlung.

Eine TV-oder Internet-Übertragung der Hauptversammlung und eine Wahlteilnahme auf elektronischem Weg oder per Brief sind nicht möglich und insofern ausgeschlossen.

Freiwillige Anmeldung und Nachweise

Da die Registrierung der erschienenen Aktionäre aufgrund der Prüfung der Teilnahmeberechtigung vor Ort einige Zeit in Anspruch nimmt, wird um frühzeitiges Erscheinen gebeten. Zur Erleichterung und Beschleunigung der Prüfung der Teilnahmeberechtigung und der Organisation der Hauptversammlung werden die Aktionäre gebeten, sich zur Teilnahme an der Hauptversammlung und Ausübung ihres Stimmrechts bis spätestens zum 22. September 2015 (24:00 Uhr) freiwillig anzumelden. Zum Zwecke der Anmeldung ist das den Aktionären zugesandte und auch auf der Webseite www.deutsche-oel-gas.com/investor-relations/generalversammlung2015 abrufbare Anmeldeformular vollständig ausgefüllt per Post, Telefax oder E-Mail an folgende Adresse zu übersenden:

Deutsche Oel & Gas S.A.
c/o Computershare Operations Center
80249 München
Per Telefax an: +49 89 30903-74675
Per E-Mail an: anmeldestelle@computershare.de

Teilnahmearten, Vertretung

Die Aktionäre der Gesellschaft sind herzlich willkommen, persönlich vor Ort an der Hauptversammlung teilzunehmen. Um Anmeldung wie vorstehend beschrieben wird gebeten.

Jeder Aktionär kann sich in der Hauptversammlung auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen. Hierzu ist an den Bevollmächtigten eine Vollmacht auszustellen. Ein Formular, das für die Erteilung einer Vollmacht verwendet werden kann, ist den Aktionären zugesandt worden und ist auch auf der Webseite www.deutsche-oel-gas.com/investor-relations/generalversammlung2015 abrufbar.

Meldet sich der Bevollmächtigte freiwillig zur Teilnahme an der Hauptversammlung an, so sollte auch ein Nachweis der Vollmacht zusammen mit der Anmeldung übersandt werden. Der Nachweis der Vollmacht kann auch etwa dadurch geführt werden, dass der Bevollmächtigte am Tag der Hauptversammlung die formgerechte Vollmachtserklärung an der Einlasskontrolle vorweist.

Den Aktionären wird angeboten, dass sie sich nach Maßgabe ihrer Weisungen auch durch den von der Gesellschaft benannten Stimmrechtsvertreter in der Hauptversammlung vertreten lassen können. Der Stimmrechtsvertreter wird von den ihm erteilten Vollmachten nur insoweit Gebrauch machen, als dass ihm Weisungen zu den einzelnen Beschlussvorschlägen konkret erteilt worden sind. Er ist verpflichtet, weisungsgemäß abzustimmen. Ein Formular zur Bevollmächtigung des Stimmrechtsvertreters wird den Aktionären ebenfalls zugesandt und ist auch auf der Webseite www.deutsche-oel-gas.com/investor-relations/generalversammlung2015 abrufbar.

Die Aktionäre haben auch die Möglichkeit, eine Person vor Ort während der Hauptversammlung zu bevollmächtigen.

Ergänzungsanträge

Aktionäre, die zusammen mindestens 10 % des Kapitals der Gesellschaft halten, können zusätzliche Punkte auf die Agenda setzen lassen, sofern sie dies spätestens fünf Tage vor dem Abhalten der Hauptversammlung per Einschreiben an die Gesellschaft anfragen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015150045/1729/69.

Generali European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 30 juin 2015

Il ressort des décisions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 30 juin 2015 que:

- M. Pierre Bouchoms, dirigeant de sociétés, né le 30 novembre 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, a été désigné en qualité d'administrateur de catégorie C de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

- le mandat de M. Christian Kückelhaus, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

- le mandat de M. Klaus Edelhauser, en tant qu'administrateur de catégorie D de la Société, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

- le mandat de Mme Marylène Alix, en tant qu'administrateur de catégorie E de la Société, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016; et

- le mandat d'Ernst & Young SA, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration de la Société est désormais constitué de:

- M. Christian Kückelhaus, administrateur de catégorie B;

- M. Klaus Edelhauser, administrateur de catégorie D;

- Mme Marylène Alix, administrateur de catégorie E; et

- M. Pierre Bouchoms, administrateur de catégorie C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015126226/30.

(150138546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Greenman AUTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 143.235.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126238/9.
(150137939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Fidcoserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 45.049.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126193/10.
(150138237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Finanz Investor Holding A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 56.365.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2015.
Référence de publication: 2015126198/10.
(150138589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Greening Partners International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pour GREENING PARTNERS INTERNATIONAL S.à R.L.

Référence de publication: 2015126257/11.
(150138102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Spiegler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 171.328.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015129353/14.
(150141333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Goldfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129312/9.
(150139684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Etablissement Massen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 94.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 29 juillet 2015.
Référence de publication: 2015129226/10.
(150139587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Euro Publications, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 47.986.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129229/10.
(150140082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature.

Gamma III S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 126.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour Gamma III S.C.A., Sicar
United International Management S.A.
Référence de publication: 2015129297/12.
(150140633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Graffiti Marketing and Multimedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 144.889.

By the present letter, I, Nora MARCOVICI, hereby give you notice that I wish to resign from my mandate as director of the company, with effect as from May 6th, 2015.
Bucharest, on 27th of July 2015. Nora MARCOVICI.

Par la présente, je soussigné, Nora MARCOVICI, démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur dans le conseil d'administration de la Société.
Bucarest, le 27 juillet 2015. Nora MARCOVICI.

Référence de publication: 2015129347/13.
(150139637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 176.971.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129315/9.
(150139416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Fair Partners S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 135.513.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015129235/10.

(150139035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Fair Sponsors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.872.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015129236/10.

(150139191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Guadelete Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 123.610.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Guadelete Investments S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015129354/11.

(150138999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 73 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 197.982.

En date du 16 juillet 2015, l'associé unique BOF Holdings III, L.P., avec siège social à South Church Street, Uglan House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, a cédé la totalité de ses 13.000 parts sociales à Grace Bay III Holdings S.à r.l., avec siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Grace Bay III Holdings S.à r.l., précité, avec 13.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129357/14.

(150139634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Galeria Juliacum Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.471.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129328/9.
(150139119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Finnhamn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 97.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015. Signature.
Référence de publication: 2015129245/10.
(150139977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Foothill Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 145.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2015.
Référence de publication: 2015129249/10.
(150140525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

GP Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 179.342.

Monsieur Aidan FOLEY a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 24 juillet 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2015.
Référence de publication: 2015129346/12.
(150139530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

M Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.770.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 174.449.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2015.
M. Robert Kimmels
Gérant
Référence de publication: 2015129581/13.
(150140036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Finanz Investor Holding A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 56.365.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126201/10.

(150138592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Finanz Investor Holding A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 56.365.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126200/10.

(150138591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Fondation Marcel Schmit-Eugénie Jungers-Yvonne Picard, Fondation.

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue Hermann Gmeiner.

R.C.S. Luxembourg G 85.

constituée par acte du notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, le 29 mai 2000.

Approuvée par arrêté grand-ducal du 1^{er} septembre 2000. Statuts publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N°326 du 3 mai 2001

Exercice 2014

Toutes les indications sont en €

Bilan au 31.12.2014

ACTIF		PASSIF	
DISPONIBLE	222.527,98	AVOIR SOCIAL au 31/12/2013	222.600,88
		+ Résultat de l'exercice 2013	500,00
		AVOIR SOCIAL au 01/01/2014	223.100,88
		RESULTAT DE L' EXERCICE 14	-572,90
	<u>222.527,98</u>		<u>222.527,98</u>

Compte de résultat au 31.12.14

DÉBIT		CRÉDIT	
Frais divers des centres d'insertion sociaux-professionnelle	933,36	Intérêts bancaires	372,46
Frais bancaires	12,00		
Résultat de l'exercice 14	<u>-572,90</u>		
	372,46		<u>372,46</u>
Fondation Schmit-Jungers-Picard Budget 2015			
RECETTES			
Intérêts bancaires			€ 300,00
DÉPENSES			
Frais divers			€ 1.000,00
			€ 1.000,00
Résultat de l'exercice			€ -700,00

Signatures

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015126183/34.

(150138285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Geomar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7343 Steinsel, 6, rue des Templiers.

R.C.S. Luxembourg B 94.520.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126248/9.

(150138406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Hickbros Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 89.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126289/9.

(150138700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

H.D.S. Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 180.387.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126270/10.

(150138370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

GT - Hottinger, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.900.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 avril 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte:

1. de la démission de Monsieur Eric MENOTTI de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 30 janvier 2015.

2. de la démission de Monsieur Alban GAY de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 27 février 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

3. de réélire Messieurs Daniel THIERRY, Carlos TAVARES GRAVATO, Paul DE POURTALES et Madame Sybille DENFERT-ROCHEREAU, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

4. de nommer Monsieur William RAYNAR, avec adresse professionnelle au 30 Schützengasse, CH-8001 Zurich, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

5. de nommer Monsieur Thomas COUVRET, avec adresse professionnelle au 3, Place de Bergues, CH-1201 Genève, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

6. de réélire Deloitte Audit, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour GT HOTTINGER

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015126267/26.

(150138096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Gankar S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.676.

L'an deux mille quinze, le huit juillet.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial «GANKAR S.A., SPF», ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 190.676, constituée suivant acte notarié en date du 29 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3321 du 10 novembre 2014 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Flora GIBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joël FOREST, ingénieur en économie, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent cinquante mille Euros (EUR 350.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à trois cent quatre-vingt-un mille Euros (EUR 381.000,-), par la création et l'émission de trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»).

2. Souscription et libération intégrale des Nouvelles Actions par versement en espèces;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante mille Euros (EUR 350.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à trois cent quatre-vingt-un mille Euros (EUR 381.000,-), par la création et l'émission de trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et libération:

Les trois mille cinq cents (3.500) Actions Nouvelles sont toutes souscrites par l'actionnaire unique, dûment mentionné dans la liste de présence ci-annexée, et intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que le montant de trois cent cinquante mille Euros (EUR 350.000,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille Euros (EUR 381.000,-), représenté par trois mille huit cent dix (3.810) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, C. GESCHWIND, J. FOREST et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 juillet 2015 1LAC/2015/21811. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129329/67.

(150140127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Emresa International, Société Anonyme.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 63-65, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 198.937.

— STATUTS

En l'an de grâce deux mille quinze, le vingt-et-un juillet.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FPCI RE-Sources 2, représentée par la société SAS Re-Sources Capital, une société de droit français, ayant son siège social au 53, avenue de Flandre - 59700 - Marcq-en-Baroeul, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 807 657 762.

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, ayant son siège au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Marcq-en-Baroeul en date du 20 juillet 2015.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. Dénomination sociale - Forme - Durée - Objet social - Siège

Art. 1^{er}. Dénomination sociale – Forme. La Société est une société anonyme, qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ("LSC") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existera sous la dénomination sociale «EMRESA INTERNATIONAL».

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est d'acquérir et détenir des participations sous toutes formes envisageables, dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, ou financières, moyennant, entre autres, la souscription et l'acquisition de tous titres et droits sous forme de souscription, de prise ferme ou d'option, de négociation ou sous toute autre forme généralement quelconque, ou sous forme d'instruments financiers et de dette sous toute forme généralement quelconque, et d'administrer, développer et gérer ces détentions.

La Société peut emprunter sous toute forme et peut procéder à l'émission de titres obligataires, éventuellement convertibles, et de garanties ou sûretés quelles qu'elles soient. La Société peut fournir toute assistance, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a des participations directes ou indirectes, ou à des sociétés faisant partie du même groupe de sociétés qu'elle. Elle peut également obtenir l'assistance et le conseil de tiers, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et entreprendre toutes actions qu'elle juge utile en vue de la réalisation de ses objectifs. La Société peut également entreprendre toutes activités commerciales, industrielles, ou financières, ainsi que toutes transactions en matière immobilière, mobilière, ou en propriété intellectuelle. La Société peut en outre procéder à l'acquisition et au développement de brevets, licences et de toute autre forme de propriété intellectuelle.

La Société peut créer des filiales. La Société peut aussi exécuter toutes opérations directement ou indirectement rattachées à la participation, sous toute forme généralement quelconque, dans toute société, fonds de commerce, ou entité, ainsi que tous actes de gestion, d'organisation, de contrôle et de développement de ces participations et conclure des contrats

d'association de nature contractuelle ou en vue de constituer une société en participation. La Société peut agir, entre autres, comme actionnaire commanditaire ou commandité dans toute société en commandite luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut faire toutes opérations qu'elle considère comme étant utile pour la réalisation ou le développement de son objet social, entendu de la manière la plus large en vertu de la LSC et sous réserve des restrictions éventuelles continues dans ces Statuts.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est sis à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Des filiales ou des succursales peuvent être constituées, par décision du Conseil d'Administration de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration de la Société estime que la situation politique, économique ou sociale pourrait compromettre l'activité normale du siège social, ou les moyens de communication avec ce siège social depuis ou vers l'étranger, que de tels événements aient eu lieu ou soient imminents, il peut transférer momentanément, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration, le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de tels événements anormaux. Cette mesure n'affectera pas la nationalité de la Société, qui, nonobstant ce transfert temporaire de son siège social statutaire, demeure une société de droit luxembourgeois.

Chapitre II. Capital - Actions

Art. 5. Capital. Le capital de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires (les "Actions") d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Les Actions sont librement cessibles, sous réserve de ce qui prévu par la LSC et les présents Statuts.

La Société peut, sous réserve de ce qui prévu par la LSC, racheter ses propres actions.

Les Actions de la Société sont sous forme nominative.

Un registre d'actionnaires sera tenu au siège de la Société.

Les Actions conféreront à leurs propriétaires le droit de participer de manière égalitaire aux bénéfices et au boni de liquidation. Les Actions donnent droit à une action chacune à l'occasion des assemblées générales d'actionnaires.

Le capital autorisé est fixé à quatre millions euros (4.000.000,- EUR) qui sera représenté par quatre millions (4.000.000) actions d'une valeur nominal d'un (1) euro chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la publication du présent acte de constitution, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans la limite du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligatoires, convertibles ou non, ou assortis d'un droit de souscription ou remboursables en actions ou en autres valeurs mobilières, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelques dénomination que ce soit et payables en quelques monnaies que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou remboursables en actions ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout Administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chapitre III. Assemblées générales d'actionnaires

Art. 6. Généralités. L'assemblée générale des actionnaires de la Société (l' "Assemblée Générale") représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier toutes actions relatives aux opérations de la Société.

Les convocations seront faites dans la forme et les délais légaux.

Le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes pourront convoquer une Assemblée Générale. Elle doit également être convoquée à la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social de la Société.

Chaque action confère à son propriétaire un droit de vote.

Si la Société a un seul actionnaire, celui-ci exerce toutes les prérogatives de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Assemblée générale annuelle. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue conformément à la LSC, au siège social de la Société ou en tout autre lieu tel que précisé dans la convocation.

L'Assemblée Générale annuelle sera tenue le 30 juin de chaque année à 11 heures du matin CET ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, le jour ouvrable suivant. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue hors du Luxembourg si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Toutes les autres Assemblées Générales seront tenues au moment et à l'endroit prévus par la convocation.

Chapitre IV. Direction

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs peuvent être divisés en catégories A et B.

Toutefois, si le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire.

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président.

Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration détermine.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Le Conseil d'Administration pourra créer des comités consultatifs selon les besoins spécifiques de la Société tels qu'un comité d'experts. La création de ces comités, la désignation, la révocation, la détermination des pouvoirs et fonctions ainsi que la rémunération de ses membres se feront par résolutions du Conseil d'Administration.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Représentation de la Société. Vis à vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par (i) la signature de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par (ii) les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou, si l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B, par (iii) les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par (iv) la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée pour tout engagement allant jusqu'à 50.000 euros dans le cadre de cette gestion journalière, ou par (v) la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre V. Commissaire(s) aux comptes

Art. 14. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat des commissaire(s) aux comptes est fixée par l'Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

Chapitre VI. Exercice social - Comptes annuels - Dividendes

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Réserve légale - Acomptes sur dividendes. Au moins cinq pour cent du bénéfice net de l'exercice doit être affecté au compte de réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise quand le compte de réserve légale atteint dix pour cent du capital souscrit. La différence du bénéfice net sera à la libre disposition de l'Assemblée Générale.

Des acomptes sur dividendes pourront être déclarés par le Conseil d'Administration en conformité avec les exigences légales.

Chapitre VII. Dissolution et liquidation

Art. 17. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommées par l'Assemblée Générale statuant sur la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Modification des statuts. Les Statuts peuvent être l'objet de modifications pour autant et aussi souvent que requis, par approbation de l'Assemblée Générale aux conditions de quorum et de majorité requises par la LSC.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières non autrement réglées par les Statuts seront régies en conformité avec la LSC.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2016.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'Actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Libération (EUR)
FPCI RE-Sources 2	31.000,-	31.000	8.000,-
Total	31.000,-	31.000	8.000,-

Toutes les Actions ont été intégralement souscrites et libérées à hauteur de vingt-cinq virgule quatre-vingt pour cent (25,80%) de leur valeur nominal de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 26 de la Loi sur les sociétés commerciales ont été respectées.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique prénommé, représenté par le mandataire susnommé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de fixer à un (1) le nombre d'Administrateur.

L'actionnaire unique décide de nommer la personne suivante en tant qu'Administrateur Unique jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

(i) Re-Resources Capital, une société par actions simplifiée régie par le droit français, ayant son siège social au 53 avenue de Flandre - 59700 - Marcq-en-Baroeul, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 807 657 762, ayant comme représentant permanent Monsieur Romain Rastel, demeurant au 12, rue de Bourgogne 59000, Lille, France.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 63-65, rue du canal, L-4051 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer la personne suivante en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof-Koerich. Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 139.890.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 juillet 2015. 2LAC/2015/16838. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131298/230.

(150142965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Atelier de Creation Carole T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7382 Helmdange, 15, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 198.930.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Carole THEIS, bijoutier-orfèvre, née le 12 février 1988 à Luxembourg, demeurant à L-7382 Helmdange 15, Rue Robert Schuman.

Laquelle comparante, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

„ATELIER DE CREATION CAROLE T. S.à r.l.“

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Lorentzweiler. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la conception, la confection, la création, la distribution et la commercialisation de bijoux ainsi que l'acquisition et la vente de perles, de pierres et apprêts, accessoires de mode et autres articles se rattachant directement ou indirectement à la branche, sur tous supports disponibles, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

La Société peut également organiser et réaliser des ateliers créatifs, événements, foires, séminaires et expositions à caractère scientifique, culturel, éducatif, récréatif ou professionnel en relation avec l'activité commerciale.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2015.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, la comparante souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Madame Carole THEIS, prénommée,	
cent parts sociales	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Carole THEIS, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-7382 Helmdange 15, Rue Robert Schuman.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carole THEIS, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 23797. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131294/102.

(150142257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.940.

In the year two thousand and fifteen,

on the fifteenth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) "Advent PPF (Luxembourg) Subco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.923,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 July 2015.

2) "Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.906,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 July 2015.

3) Mr Per Harkjaer, residing at 6 Montrose Gardens, Oxshott, KT22 OUU, UK,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 July 2015.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "ADVENT PPF (LUXEMBOURG) S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, Rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under number B160.940, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 13 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") dated 4 August 2011, number 1774, page 85110. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 30 December 2013, published in the Memorial C dated 16 April 2014, number 973, page 46659.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The shareholders decide to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze,

le quinze juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) «Advent PPF (Luxembourg) Subco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.923,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 14 juillet 2015.

2) «Advent PPF (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.906,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 14 juillet 2015.

3) Monsieur Per Harkjaer, né le 28 avril 1957 à Virum, Danemark et résidant au 6 Montrose Gardens, Oxshott, KT22 0UU, Royaume-Uni,

Ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 14 juillet 2015.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «ADVENT PPF (LUXEMBOURG) S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège

social 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.940, constituée suivant acte notarié en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 4 août 2011, numéro 1774, page 85110. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois le 30 décembre 2013 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C du 16 avril 2014 numéro 973, page 46659.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième Résolution

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques.

Troisième Résolution

Les associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16867. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015131334/119.

(150142558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

LMB Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 198.943.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Carmelo MONTELEONE, gérant, demeurant au 9, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, et
 2. Madame Véronique Marie-José BOHRER, gérante, demeurant au 9, rue Marie Curie, L-8049 Strassen,
- en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LMB BUSINESS S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de nettoyage avec commerce des articles et prestations administratives dans la branche.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties. Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire:

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

- Mme Madame Véronique Marie-José BOHRER, prénommée:	100
M. Carmelo MONTELEONE, prénommé:	25
Total:	125

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions des associés:

Immédiatement après la constitution de la Société les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Gérant administratif:

Mme Véronique Marie-José BOHRER, prénommée.

Gérant technique:

M. Carmelo MONTELEONE, prénommé.

3.- La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connus du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 27 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12518. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131304/137.

(150143096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Finanz Investor Holding A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 56.365.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126199/10.

(150138590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Danubian Properties Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.672.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

Mr. David Francis SHARKEY, residing at 23 Triq Hompesch, Flat 2, FGR-2010 Fgura (Malta), being the owner of 500 shares of the Company, representing 100% of the Company's issued share capital (the Sole Shareholder),

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal. Said power after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in her/his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the private limited liability company "société à responsabilité limitée" "Danubian Properties Luxembourg S.à r.l." incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.672 (hereinafter referred to as the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 18 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2675 of 21 November 2007.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

3.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, and in its capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to all of the managers of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed the present deed together with the notary.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

M. David Francis SHARKEY, demeurant au 23 Triq Hompesch, Flat 2, FGR-2010 Fgura (Malte), propriétaire de 500 parts sociales de la Société représentant 100% du capital social émis la Société («L'Associé Unique»),

dûment représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Danubian Properties Luxembourg S.à r.l.", constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132.672, (ci-après dénommée la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2675 le 21 novembre 2007.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

3.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée aux gérants de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte était passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015131595/93.

(150142881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Salsa Retail Holding Debtco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.336.500,48.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.333.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of July.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Takko Fashion S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.325,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Salsa Retail Holding DebtCo 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 157.333, incorporated by a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 7 December 2010, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 225, page 10754, of 3 February 2011 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Me Gérard Lecuit, pre-named, dated 6 April 2011, published on 24 June 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1379, page 66164;

IV. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

a. Modification of the Company's fiscal year currently starting on 1st May and ending on 30 April of each year so that it shall begin on 1st February and end on 31 January of each year;

b. Subsequent amendment of Article 12.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the above resolution; and

c. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to modify the Company's fiscal year currently starting on 1st May of each year and ending on 30 April of the following year so that it shall begin on 1st February of each year and end on 31 January of the following year.

For the avoidance of doubt, the general meeting of the Company DECLARES that the current fiscal year of the Company having started 1st of May 2015 shall end on 31 January 2016.

Second resolution

As a result of the above resolution, the general meeting of the Company RESOLVES to amend Article 12.1 of the Articles so as to reflect the above resolution, which shall read as follows:

“ **12.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1st February of each year and ends on the 31st January of the following year.”

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Takko Fashion S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 157.325, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, cleric de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique de la société Salsa Retail Holding DebtCo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 157.333, constituée par acte du notaire Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 7 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 février 2011, numéro 225, page 10754 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société («Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 6 avril 2011, par un acte du notaire Me Gérard Lecuit, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 juin 2011, numéro 1379, page 66164.

IV. La partie comparante, dûment représentée, déclare par conséquent que la présente assemblée est valablement constituée et, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

a. Modification de l'exercice social de la Société débutant actuellement le 1^{er} jour du mois de mai et se terminant le 30^{ème} jour du mois d'avril de chaque année afin qu'il commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année;

b. Modification subséquente de l'article 12.1 des statuts de la Société («Statuts») afin de refléter la résolution ci-dessus; et

c. Divers.

A requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'exercice social de la Société débutant actuellement le 1^{er} jour de mai de chaque année, et se terminant le 30^{ème} jour d'avril de l'année suivante, afin qu'il débute le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Afin d'éviter tout doute, l'associé unique de la Société déclare que l'exercice social de la Société ayant commencé le 1 mai 2015 se terminera le 31 janvier 2016.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 12.1 des Statuts, qui devra dès lors se lire comme suit:

« **12.1. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.»

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en date des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante connue du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015132289/105.

(150142834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Takko Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.298.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.325.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of July.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Salsa Retail Holding Midco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.311,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Takko Fashion S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 157.325, incorporated by a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 7 December 2010, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 219, page 10477, of 3 February 2011 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Me Gérard Lecuit, pre-named, dated 8 February 2011, published on 23 May 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1083, page 51943;

IV. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

a. Modification of the Company's fiscal year currently starting on 1st May and ending on 30 April of each year so that it shall begin on 1st February and end on 31 January of each year;

b. Subsequent amendment of Article 12.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the above resolution; and

c. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to modify the Company's fiscal year currently starting on 1st May of each year and ending on 30 April of the following year so that it shall begin on 1st February of each year and end on 31 January of the following year.

For the avoidance of doubt, the general meeting of the Company DECLARES that the current fiscal year of the Company having started 1st of May 2015 shall end on 31 January 2016.

Second resolution

As a result of the above resolution, the general meeting of the Company RESOLVES to amend Article 12.1 of the Articles so as to reflect the above resolution, which shall read as follows:

“ **12.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1st February of each year and ends on the 31st January of the following year.”

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Salsa Retail Holding Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 157.311, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique de la société Takko Fashion S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 157.325, constituée par acte du notaire Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 7 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 février 2011, numéro 219, page 10477 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société («Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 8 février 2011, par un acte du notaire Me Gérard Lecuit, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 mai 2011, numéro 1083, page 51943.

IV. La partie comparante, dûment représentée, déclare par conséquent que la présente assemblée est valablement constituée et, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

a. Modification de l'exercice social de la Société débutant actuellement le 1^{er} jour du mois de mai et se terminant le 30^{ème} jour du mois d'avril de chaque année afin qu'il commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année;

b. Modification subséquente de l'article 12.1 des statuts de la Société («Statuts») afin de refléter la résolution ci-dessus; et

c. Divers.

A requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'exercice social de la Société débutant actuellement le 1^{er} jour de mai de chaque année, et se terminant le 30^{ème} jour d'avril de l'année suivante, afin qu'il débute le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Afin d'éviter tout doute, l'associé unique de la Société déclare que l'exercice social de la Société ayant commencé le 1 mai 2015 se terminera le 31 janvier 2016.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 12.1 des Statuts, qui devra dès lors se lire comme suit:

« **12.1. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.»

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en date des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante connue du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015132379/104.

(150142847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Peter & Clark - Multilingual Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 65.568.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2015

Première résolution

L'Assemblée décide de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Bart Renner, demeurant professionnellement à NL-1217 RD Hilversum, De Rijklaan 6.

Deuxième résolution

Est nommé administrateur à partir de la présente assemblée, Monsieur Yves Disiviscour, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29 rue de la Gare.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Référence de publication: 2015129761/16.

(150139390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

A Tackle for the Future A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1865 Luxembourg, 19, rue Jean-Pierre Koenig.

R.C.S. Luxembourg F 10.473.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Christophe Arnould, né le 16 janvier 1973 à Thionville (France), de nationalité luxembourgeoise, de profession indépendant, résidant à 10 Rue Paul Palgen L-2358 Luxembourg,

2. Reynald Clavien, né le 18 janvier 1962 à Miège (Suisse), de nationalité suisse, de profession employé de banque, résidant à 19, rue Jean-Pierre Koenig, L-1865 Luxembourg,

3. Gaetan Mermoz, né le 28 décembre 1982 à Epinal (France), de nationalité française, de profession employé de banque, résidant à 179, Rue du Calmant, F-88000 Longchamp (France)

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de «A Tackle for the Future A.s.b.l.»

Art. 2. L'association a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'organisation d'événements culturels et sportifs et toutes activités facilitant la réalisation de son objet.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, Luxembourg L-1865, 19, rue Jean- Pierre Koenig. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association:

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 30.07.2015.

Christophe Arnould / Reynald Clavier / Gaetan Mermoz

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2015131290/91.

(150143043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Generaltour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 134A, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 32.937.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126247/9.

(150138702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

PBFI Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 182.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2015127725/11.

(150136973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Catamaran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 170.535.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of July;

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of her prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Catamaran, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,003, having its registered office at 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 170.535 (the "Company").

There appeared:

Catamaran Corporation, a corporation incorporated under the laws of Yukon, Canada, having its registered office at 555 Industrial Drive, Milton, Ontario L9T 5E1, Canada, registered under number 89755 7252 RC0001 (the “Sole Shareholder”); there represented by Mr. Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 20,003 shares representing the whole share capital of the Company (the “Original Shares”) were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

It was reported that for the avoidance of doubt, the issuance of new shares and the contribution (as described in following resolutions) will be effective following the completion of some steps agreed by UnitedHealth Group Incorporated, 1031387 B.C. Unlimited Liability Company and the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder, through its proxyholder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company;
2. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by Catamaran Corporation;
3. Subsequent amendments to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 6,794 (six thousand seven hundred and ninety-four US Dollars) so as to raise it from an amount of USD 20,003 (twenty thousand and three US Dollars) to an amount of USD 26,797 (twenty-six thousand seven hundred and ninety-seven US Dollars) by the issuance of 6,794 (six thousand seven hundred and ninety-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each (the “New Shares”) subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,046,202 (one million forty-six thousand two hundred and two US Dollars) to be allocated to (i) the freely available accounting balance sheet item “premium issuance” as share premium attached thereto up to an amount of USD 1,045,522.60 (one million forty-five thousand five hundred and twenty-two US Dollars and sixty cents) and (ii) the non-available accounting balance sheet item “legal reserve” as legal reserve up to an amount of USD 679.40 (six hundred and seventy-nine US Dollars and forty cents).

Second resolution

It was resolved to accept that the New Shares be fully subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind (the “Contribution”) consisting of:

- 100 Series C preferred shares of Catamaran PBM of Illinois, Inc., a corporation incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1600 McConnor Parkway, Schaumburg, Illinois, 60173, United States of America, registered with the Department of State: Division of Corporations of Delaware under number 3472965 (“PBM”), (the “Series C PBM Shares”);
- 232 Series D preferred shares of PBM (the “Series D PBM Shares and together with the Series C PBM Shares, the “PBM Shares”) and
- 100 Series A preferred shares of BriovaRx of Maine, Inc., a corporation incorporated under the laws of Maine, having Kenneth A. Keene as its Commercial Clerk at P.O. Box 509, 1536 Main Street, Readfield, Maine 04355, United States of America, registered with the Department of the Secretary of State of Maine under number 19981781 (“BriovaRx”), (the “Series A BriovaRx Shares” and together with the PBM Shares, the “Contributed Shares”).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above-mentioned increase of capital up to an amount of USD 6,794 (six thousand seven hundred and ninety-four US Dollars) by subscribing to the New Shares for an amount of USD 6,794 (six thousand seven hundred and ninety-four US Dollars) and paying a global share premium amounting to USD 1,046,202 (one million forty-six thousand two hundred and two US Dollars) to be allocated to (i) the freely available accounting balance sheet item “premium issuance” as share premium attached thereto up to an amount of USD 1,045,522.60 (one million forty-five thousand five hundred and twenty-two US Dollars and sixty cents) and (ii) the non-available accounting balance sheet item “legal reserve” as legal reserve up to an amount of USD 679.40 (six hundred and seventy-nine US Dollars and forty cents) the whole being fully paid up by way of a portion of the Contribution.

Evaluation

The value of the Contributed Shares was set at USD 439,052,281 (four hundred thirty-nine million fifty-two thousand two hundred and eighty-one US Dollars).

Such Contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declared that:

- (i) it is the legal owner of the Contributed Shares;
- (ii) the Contributed Shares are in registered form;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all rights, title and interest attached thereto;
- (vi) PBM is duly organized and validly existing under the laws of Delaware, USA;
- (vii) BriovaRx is duly organized and validly existing under the laws of Maine, USA;
- (viii) to its knowledge neither PBM nor BriovaRx are involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to it at the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (ix) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (x) all formalities subsequent to the transfer and assignment of the Contributed Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the Contribution to be effective and valid anywhere and towards any third parties.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Luc Sunnen, Christophe Fender and Marjorie Allo, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the Contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the Contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it was resolved to amend articles 6, 9, 10 and 19 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at 26,797 (twenty-six thousand seven hundred and ninety-seven US Dollars) represented by 26,797 (twenty-six thousand seven hundred and ninety-seven) shares with a nominal value of one USD 1 (one US Dollar) each, all of which are fully paid up.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 7,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de juillet,

par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Catamaran, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.003 USD, ayant son siège social au 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.535 (la «Société»).

A comparu:

Catamaran Corporation, une corporation existant valablement conformément aux lois du Yukon, Canada, ayant son siège social au 555 Industrial Drive, Milton, Ontario L9T 5E1, Canada, immatriculée sous le numéro 89755 7252 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 20.003 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société (les «Parts Sociales Initiales»), étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

Il a été rapporté que, afin que tout doute soit exclu, l'émission de nouvelles parts sociales ainsi que l'apport (tel que défini dans les résolutions suivantes) ne seront effectives que suivant l'achèvement de certaines actions convenues entre United-Health Group Incorporated, 1031387 B.C. Unlimited Liability Company et l'Associé Unique

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature par Catamaran Corporation;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter le capital social de la Société tel que modifié; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 6.794 USD (six mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.003 USD (vingt mille trois dollars américains) à 26.797 USD (vingt-six mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars américains) par l'émission de 6.794 (six mille sept cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.046.202 USD (un million quarante-six mille deux cent deux dollars américains) devant être affectée (i) au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 1.045.522,60 USD (un million quarante-cinq mille cinq cent vingt-deux dollars américains et soixante cents) et (ii) à un poste indisponible du bilan «réserve légale» de la Société en tant que réserve légale pour un montant de 679,40 USD (six cent soixante-dix-neuf dollars américains et quarante cents).

Deuxième résolution

Il a été décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient entièrement souscrites par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature (l'«Apport») constitué:

- de 100 d'actions préférentielles de série C de Catamaran PBM of Illinois, Inc., une société dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Delaware, ayant son siège social au 1600 McConnor Parkway, Schaumburg, Illinois, 60173, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Department of State: Division of Corporations of Delaware sous le numéro 3472965 («PBM»), (les «Actions de Série C de PBM»);

- de 232 d'actions préférentielles de série D de PBM, (les «Actions de Série D de PBM») et ensemble avec les Actions de Série C de PBM les «Actions PBM»); et

- de 100 d'actions préférentielles de série A de BriovaRx of Maine, Inc., une société dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Maine, ayant Kenneth A. Keene en tant que Commercial Clerk au P.O. Box 509, 1536 Main Street, Readfield, Maine 04355, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Department of the Secretary of State of Maine sous le numéro 19981781 («BriovaRx»), (les «Actions de Série A de BriovaRx»), et ensemble avec les Actions PBM, les «Actions Apportées»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire intégralement à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 6.794 USD (six mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars américains) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales pour un montant de 6.794 USD (six mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars américains) et en payant une prime global d'émission d'un montant de 1.046.202 USD (un million quarante-six mille deux cent deux dollars américains) devant être affectée (i) au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 1.045.522,60 USD (un million quarante-cinq mille cinq cent vingt-deux dollars américains et soixante cents) et (ii) à un poste indisponible du bilan «réserve légale» de la Société en tant que réserve légale pour un montant de 679,40 USD (six cent soixante-dix-neuf dollars américains et quarante cents), le tout étant entièrement libéré au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur des Actions Apportées a été fixée à 439.052.281 USD (quatre cent trente-neuf millions cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-un dollars américains).

Ledit Apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré expressément que:

- (i) il est le seul propriétaire légal des Actions Apportées;
- (ii) les Actions Apportées sont émises sous forme nominative;
- (iii) les Actions Apportées sont libres de toute charge, option, privilège, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Actions Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Actions Apportées sont librement transférables, avec tous les droits, titres et intérêts y attachés;
- (vi) PBM est dûment constituée et existe valablement conformément aux lois du Delaware, USA;
- (vii) BriovaRx est dûment constituée et existe valablement conformément aux lois du Maine, USA;
- (viii) à sa connaissance, ni PBM ni BriovaRx ne font l'objet d'une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (ix) pour autant que de besoin, tous les actes et toutes les formalités ont été accomplis et tous les consentements et toutes les approbations ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Actions Apportées; et
- (x) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actions Apportées requises en vertu de toute loi applicable a été ou sera accompli afin que l'Apport soit valable en tous lieux et à l'égard de tous tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus Luc Sunnen, Christophe Fender et Marjorie Allo, agissant en leur qualité de gérant de la Société, chacun étant représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, et l'apport effectif des Actions Apportées, et a confirmé la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire a déclaré que la documentation garantissant l'existence de l'Apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'Apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à 26.797 USD (vingt-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains), représenté par 26.797 (vingt-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et sont entièrement libérées.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison de l'augmentation de son capital social, a été évalué à environ 7.100,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 juillet 2015. Relation GAC/2015/6454. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015131505/240.

(150141795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Cross Ocean EUR ESS I Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Capula ESS Lux 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.378.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of July,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Capula ESS Lux 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177.365,

duly represented by Mrs Fouzia Benyahia, lawyer, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8th July 2015 in Luxembourg.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Capula ESS Lux 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177.378, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 May 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1620 on 6 July 2013 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 June 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2544 on 19 September 2014.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment of the corporate name of the Company from "Capula ESS Lux 2 S.à r.l." to "Cross Ocean EUR ESS I Lux 2 S.à r.l.";

2. Subsequent amendment of Article 1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to amend the corporate name of the Company from "Capula ESS Lux 2 S.à r.l." to "Cross Ocean EUR ESS I Lux 2 S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The name of the company is "Cross Ocean EUR ESS I Lux 2 S.à r.l." (the "Company"). The Company is a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), and these articles of association."

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing

proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de juillet,
Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

A comparu:

Capula ESS Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.365

dûment représenté par Madame Fouzia Benyahia, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2015 à Luxembourg.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Capula ESS Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.378, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1620 du 6 juillet 2013 (ci-après la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 25 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2544 du 19 septembre 2014.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de «Capula ESS Lux 2 S.à r.l.» à «Cross Ocean EUR ESS I Lux 2 S.à r.l.»;
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Capula ESS Lux 2 S.à r.l.» à «Cross Ocean EUR ESS I Lux 2 S.à r.l.».

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La dénomination sociale de la société est «Cross Ocean EUR ESS I Lux 2 S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BENYAHIA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 juillet 2015. 1LAC/2015/21839. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131504/93.

(150142730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Private Equity Holdings Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.376.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Private Equity Holdings Fund LP, an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 27133, with registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 (Cayman Islands), acting through its general partner, Goldman Sachs Vintage Fund V Holdings Advisors, Inc., an incorporation organized and existing under the laws of the Cayman Islands, here duly represented by Mr Nicolas CRUCIFIX, employee at Arendt & Medernach S.A., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

acting as sole shareholder (hereinafter referred to as the “Sole Shareholder”) of Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l. (hereinafter referred to as the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg”), section B, under number 142.376, incorporated on 9 October 2008 pursuant to a deed of Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2669 of 31 October 2008.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, having waived any notice requirement, requires the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's denomination into “Private Equity Holdings Lux Sàrl”.

Second resolution

Further to the foregoing resolution the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to read as follows:

“ **Art. 2.** The denomination of the company is Private Equity Holdings Lux Sàrl.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at about nine hundred Euros (EUR 900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le sept juillet.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné

A COMPARU:

Private Equity Holdings Fund LP, un exempted limited partnership constitué et agissant sous le droit des Iles Caïmans, immatriculé auprès du «Registrar of Limited Partnerships» sous le numéro 27133, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 (Iles Caïmans), agissant par l'intermédiaire de son general partner, Goldman Sachs Vintage Fund V Holdings Advisors, Inc., une société existante et organisée selon les lois des Iles Caïmans,

ici dûment représenté par Monsieur Nicolas CRUCIFIX, employé chez Arendt & Medernach S.A., résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procurations donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement,

agissant en tant qu'associé unique (ci-après dénommée l'«Associé Unique») de Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.376, constituée en date du 9 octobre 2008 suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2669 du 31 octobre 2008.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, ayant déclaré renoncer à toute formalité de convocation, requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Private Equity Holdings Lux Sàrl».

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La dénomination de la société est Private Equity Holdings Lux Sàrl.»

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: N. CRUCIFIX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juillet 2015. 2LAC/2015/15465. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131772/84.

(150142078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

GIP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.808.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126253/9.

(150138692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

First Investors Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126210/10.

(150138462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Immeo Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.889.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

la société "BATISICA S.à r.l.", ayant son siège social au 19, rue Aldringen L-1118 Luxembourg
ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration lui donnée le 10 juillet 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «IMMEO FINANCE LUX SARL», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 160889, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 9 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1630 du 20 juillet 2011.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 3127 du 20 décembre 2011.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25,000.- EUR) représenté par mille (1,000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la Société a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants actuels de la société dissoute, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Enzo LIOTINO, director, with professional address at Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

the company "BATISICA S.à r.l.", established and having its registered office 19, rue Aldringen L-1118 Luxembourg
here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on July 10, 2015, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "IMMEO FINANCE LUX SARL", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 160889, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on May 9, 2011 published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1630 of 20 July 2011.

The Articles of Association of said company have been amended for the last time to a notarial deed on November 15, 2011 published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 3127 of 20 December 2011.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) represented by thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company has decided to proceed to the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager of the dissolved company, for the due performance of his duty up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16868. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015131895/79.

(150141859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Pil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.583.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

Mr. David Francis SHARKEY, residing at 23 Triq Hompesch, Flat 2, FGR-2010 Fgura (Malta), being the owner of 1,000 shares of the Company, representing 100% of the Company's issued share capital (the Sole Shareholder),

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk., professionally residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal. Said power after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in her/his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the private limited liability company "société à responsabilité limitée" "Pil S.à r.l." incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 25,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.583 (hereinafter referred to as the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, of 14 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2418 of 28 December 2006, and whose articles have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, of 13 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 459 of 27 March 2007.

2.- That the corporate capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

3.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, and in its capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to all of the managers of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed the present deed together with the notary.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

M. David Francis SHARKEY, demeurant au 23 Triq Hompesch, Flat 2, FGR-2010 Fgura (Malte), propriétaire de 1,000 parts sociales de la Société représentant 100% du capital social émis la Société («L'Associé Unique»),

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Pil S.à r.l.", constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec un capital social de 25.000 EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121.583, (ci-après dénommée la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2418 le 28 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 459 le 27 mars 2007.

2.- Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

3.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée aux gérants de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte était passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015132187/97.

(150142886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.052.

In the year two thousand and fifteen, the sixteen of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company Meltem S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 175063,

here represented by Mrs. Cristiana VALENT, employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Skiron S.à r.l.", with its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 175052, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 7, 2012, published in the Mémorial C number 756 of March 28, 2013, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on January 16, 2015, published in the Mémorial C number 592 of March 4, 2015,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of fifteen thousand seven hundred and forty United States Dollars (USD 15,740.-) in order to raise it from its present amount of five hundred seventy-five thousand two hundred and ten United States Dollars (USD 575,210.-) to five hundred ninety thousand nine hundred and fifty United States Dollars (USD 590,950.-) by the issue of fifteen thousand seven hundred and forty (15,740) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Payment

The company's capital increase has been fully paid by the sole shareholder, pre-named, by contribution in cash of fifteen thousand seven hundred and forty-eight United States Dollars and ninety-two cents (USD 15,748.92); fifteen thousand seven hundred and forty United States Dollars (USD 15,740.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and eight United States Dollars and ninety-two cents (USD 8.92) being a share premium which will be recorded on the share premium account.

The amount fifteen thousand seven hundred and forty-eight United States Dollars and ninety-two cents (USD 15,748.92) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The corporate capital is set at five hundred ninety thousand nine hundred and fifty United States Dollars (USD 590,950.-) represented by at five hundred ninety thousand nine hundred and fifty-eight (590,950) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand three hundred euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Meltem S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 175063,

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Skiron S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 175052, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 756 du 28 mars 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 16 janvier 2015, publié au Mémorial C numéro 592 du 4 mars 2015,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à hauteur de quinze mille sept cent quarante Dollars des Etats-Unis (USD 15.740,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-quinze mille deux cent dix Dollars des Etats Unis (USD 575.210,-) à cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante Dollars des Etats Unis (USD 590.950,-) par l'émission de quinze mille sept cent quarante (15.740) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Paiement

L'augmentation de capital de la société a été intégralement payée par l'associée unique, pré-nommée, par versement en espèces de quinze mille sept cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-douze cents (USD 15.748,92); quinze mille sept cent quarante Dollars des Etats-Unis (USD 15.740,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et huit Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-douze cents (USD 8.92) représentant la prime d'émission à affecter au compte «prime d'émission».

La somme de quinze mille sept cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-douze cents (USD 15.748,92) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante Dollars des Etats Unis (USD 590.950,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante (590.950) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

122494

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation GAC/2015/6239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015132306/104.

(150141656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Republika Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Republika Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015129831/12.

(150139004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Plock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.576.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

Mr. David Francis SHARKEY, residing at 23 Triq Hompesch, Flat 2, FGR-2010 Fgura (Malta), being the owner of 1,000 shares of the Company, representing 100% of the Company's issued share capital (the Sole Shareholder),

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal. Said power after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in her/his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the private limited liability company "société à responsabilité limitée" "Plock S.à r.l." incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 25,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.576 (hereinafter referred to as the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, of 14 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2421 of 28 December 2006, and whose articles have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, of 13 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 459 of 27 March 2007.

2.- That the corporate capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

3.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, and in its capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to all of the managers of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed the present deed together with the notary.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

M. David Francis SHARKEY, demeurant au 23 Triq Hompesch, Flat 2, FGR-2010 Fgura (Malte), propriétaire de 1,000 parts sociales de la Société représentant 100% du capital social émis la Société («L'Associé Unique»),

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Plock S.à r.l.", constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec un capital social de 25.000 EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121.576, (ci-après dénommée la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2421 le 28 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 459 le 27 mars 2007.

2.- Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

3.- Que l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée aux gérants de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte était passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015132192/96.

(150142869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

AIPP Asia Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 133.607.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 30 juillet 2015, les associés de AIPP Asia Soparfi S.à r.l.:

- décident de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 29 juillet 2015, Sarah Barely, née le 11/11/1977, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- prennent note de la démission d' Soraya Hashimzai, comme gérant de la société avec effet au 29 juillet 2015.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- ALEXAKI Martha
- BARELY Sarah

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Pour Aberdeen Management Services S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015130231/19.

(150141392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Garfunkelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 261.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.769.

—
Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 9 juillet 2015

Il résulte des résolutions de les associés de la Société du 9 juillet 2015 que:

- Les associés ont nommé Christopher Pell, né le 18 novembre 1978 à Bletchley, Angleterre, ayant son adresse au 80 Pall Mail, Londres, SW1 Y 5ES, Angleterre, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 9 juillet 2015 le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Eddy Perrier
- Cédric Pedoni
- Kees Jager
- Christopher Pell

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2015131761/20.

(150142303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.
